

18.02.2020 – 08:00 Uhr

Education à la citoyenneté, postulat, certificat: l'Association des Communes Suisses prend des mesures pour renforcer le système de milice

Bern (ots) -

Pour que le système de milice, pilier du modèle de réussite suisse, reste attractif, il a besoin de diverses impulsions. L'Association des Communes Suisses (ACS) fixe ses propres priorités: des visites d'écoles, une intervention politique au niveau fédéral et un certificat pour les membres d'un exécutif communal. Ces mesures visent à renforcer l'activité de milice dans sa globalité et à garantir que les communes disposent du personnel politique suffisant, élément central afin que les communes puissent continuer à remplir leur rôle à l'avenir.

Après l'«Année du travail de milice» initiée par l'ACS en 2019, lors de laquelle le système de milice a été largement discuté dans toute la Suisse, il convient maintenant de mettre la théorie en pratique. L'ACS appelle toutes et tous à s'engager pour renforcer et développer le système de milice: la politique, la société civile et l'économie. L'ACS s'engage également avec des mesures axées sur trois domaines: l'éducation à la citoyenneté, la formation professionnelle et la formation continue et la reconnaissance. Elle tient ainsi compte des perspectives temporelles «avant l'exercice d'une fonction», «pendant l'exercice d'une fonction» et «après l'exercice d'une fonction». Sur le plan concret, l'ACS va visiter une classe dans trois communes différentes, déposer une intervention politique au niveau fédéral visant à prendre en compte une fonction communale dans les cycles de formation des hautes écoles suisses et participer à la validation des compétences managériales de membres d'un exécutif communal.

Découvrir la commune de manière ludique

L'ACS est persuadée que les enfants doivent être sensibilisés dès l'âge de scolarisation aux activités, à l'importance des communes et aux processus politiques. C'est la raison pour laquelle elle a publié dans le cadre de l'«Année du travail de milice» le petit livre pour enfants «Ma commune, mon chez-moi». Ce petit ouvrage a suscité un vif intérêt dans les communes et les écoles. Quelque 100'000 exemplaires ont été commandés. «Nous souhaitons construire sur cette solide base», précise Christoph Niederberger, directeur de l'ACS. «C'est pourquoi nous allons organiser des visites dans des écoles, donc aller personnellement dans les salles de classe.» Ainsi, les écolières et les écoliers pourront découvrir comment fonctionne une commune, ce qu'elle fait pour ses citoyennes et citoyens et pour quelle raison il est utile de s'engager dans sa commune. La visite sera planifiée et conçue en accord avec la présidente ou le président de commune et les autorités scolaires responsables. Les contenus et moyens auxiliaires seront ensuite mis à la disposition des communes par l'ACS. Le but est également que d'autres communes s'inspirent de cette action pour organiser d'autres visites scolaires ou des actions similaires.

Prise en compte de l'exercice d'une fonction de milice comme formation professionnelle/ formation continue

Les politiciennes et politiciens de milice exercent leur fonction en plus de leur activité professionnelle. C'est pour les professionnels engagés âgés de 25 à 40 ans, qui souhaitent changer d'emploi ou visent une position dirigeante, qu'un travail de milice constitue quasiment un désavantage concurrentiel par rapport à ceux qui ne s'investissent pas en faveur de l'intérêt public et peuvent allouer du temps dans une formation continue professionnelle. Ce désavantage peut être éliminé et le travail de milice revalorisé pour peu que les personnes concernées puissent faire prendre en compte leur activité au sein d'un exécutif communal dans les cycles de formation des hautes écoles suisses. En effet, la fonction elle-même constitue une forme de formation professionnelle et de formation continue. Pendant qu'elle exerce son activité au sein d'un exécutif communal, une personne acquiert des capacités et des compétences spécifiques: gestion de projet, conduite, négociation et communication. Au même titre que les hautes écoles reconnaissent la formation militaire au commandement comme formation continue, elles devraient aussi valider les acquis de l'expérience au sein de l'exécutif communal. L'ACS va formuler à ce sujet un postulat qui sera déposé auprès du Parlement.

Certificat «Gestion communale»

La troisième mesure préconisée par l'ACS vise également une revalorisation du travail de milice. Les élus communaux acquièrent de multiples connaissances et compétences dans l'exercice de leur fonction. Cela étant, celles-ci sont peu, voire pas du tout reconnues dans un monde du travail dans lequel les certificats et diplômes occupent une place si importante. L'Association suisse des cadres (ASC) a identifié cette lacune et propose une validation des compétences de gestion de membres d'un conseil communal. Plus de 180 conseillères et conseillers communaux ont déjà fait valoriser leurs compétences. Au début de cette année, l'ACS a engagé une coopération avec l'ASC. Le certificat «Gestion communale» sera désormais attribué conjointement par l'ASC et l'ACS. «Le certificat comprend dix compétences-clés maximum et prouve au monde du travail la plus-value d'une fonction au sein de l'exécutif», déclare Christoph Niederberger, directeur de l'ACS.

La certification a lieu sur demande individuelle et est payante. Toute personne ayant une expérience de quatre années au moins au sein d'un exécutif communal en Suisse peut bénéficier de ce certificat. Pour ce faire, un dossier complet doit être adressé à l'ASC. Après étude des pièces fournies, le candidat sera auditionné pour vérification des compétences. Le certificat sera délivré après une évaluation positive et le règlement de la somme due (1000 francs pour non-membres, 850 francs pour les membres de l'ACS, 400

francs pour les membres de l'ASC).

Informations concernant la certification www.cadres.ch/offres/validation-competences/conseiller-communal/

Contact:

Hannes Germann, président Association des Communes Suisses,
conseiller aux États, tél. 079 401 00 01

Christoph Niederberger, directeur Association des Communes Suisses,
tél. 078 654 64 06

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059928/100841856> abgerufen werden.